



Bulletin municipal de Kappelen

CHÀPPLER ZITTIG

Juillet 2025



KAP'ESPOIR

Page 9

LES OISEAUX DE NOS
REGIONS

Page 18

GYM SENIORS

Page 19

EDITO



Chères Kappelenoises, chers Kappelenois,

Après quatre mandats au service de notre commune en tant que premier adjoint, et plus particulièrement en charge de l'urbanisme, l'heure est venue pour moi de clore dans quelques mois ce long et beau chapitre de vie publique.

Vingt-quatre années au service de notre commune, c'est une aventure humaine et collective que je n'oublierai jamais. Une aventure faite de projets concrets, de décisions parfois difficiles, mais toujours guidées par la volonté d'améliorer notre cadre de vie, de préparer l'avenir tout en respectant l'histoire et l'âme de Kappelen.

L'urbanisme est un domaine sensible, car il touche à ce que nous avons de plus précieux : notre territoire, notre quotidien, notre environnement et notre chez nous. Avec les équipes municipales successives, nous avons œuvré pour un développement équilibré, raisonnable et durable : mise en œuvre d'une urbanisation contrôlée, aménagements des voiries et des espaces publics, rénovation du patrimoine cultuel et bâti, tout cela dans le respect de l'identité de Kappelen.

Je tiens à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle aventure : l'équipe municipale actuelle menée par Guillaume, les agents communaux Véronique et Renaud pour leur engagement et en particulier Delphine pour son professionnalisme et notre collaboration sans faille, les associations et, bien entendu, vous, les habitants, pour votre soutien, vos retours, vos idées et vos remarques constructives.



Je souhaite adresser un remerciement tout particulier à Gérard BURGET, Maire durant une grande partie de mon mandat, pour sa confiance, sa vision et son sens de l'intérêt général. Il m'a beaucoup appris et c'est grâce à cette collaboration fondée sur le respect et la complémentarité que nous avons pu mener à bien tant de projets structurants pour la commune.

Dans quelques mois je quitterai mes fonctions avec émotion, mais aussi avec la satisfaction d'avoir contribué, à ma mesure, à l'évolution harmonieuse de notre village.

À l'ensemble des élus qui poursuivent ce travail, je souhaite tout le succès possible pour les années à venir.

Je resterai un citoyen actif et toujours aussi attaché à Kappelen, fier d'y vivre et d'y voir grandir mon petit-fils et les générations futures.

Merci à vous tous pour votre confiance, votre dialogue et votre soutien tout au long de ces années.

Avec toute ma reconnaissance et mon attachement,

Christophe KLEIN
1er adjoint au Maire

Villages d'avenir



RETOUR EN IMAGES



JOURNÉE CITOYENNE

Une quarantaine de bénévoles avaient répondu à l'appel du conseil municipal pour la journée citoyenne. Il en fallait du courage ce samedi 14 juin qui était, on peut le dire, caniculaire ! Chacun est parti avec une bouteille d'eau sous le bras à l'assaut des différents ateliers.



Désherbage et ensablage

Une équipe s'affairait dans la rue des Ecureuils et mettait en place du sable pour que le passage soit plus facile à vélo ou avec une poussette.

Depuis la nouvelle labellisation Commune Nature, le désherbage se fait mécaniquement et manuellement. Un autre groupe de travail a donc œuvré au Parc du Vallon et à la place Benjamin.



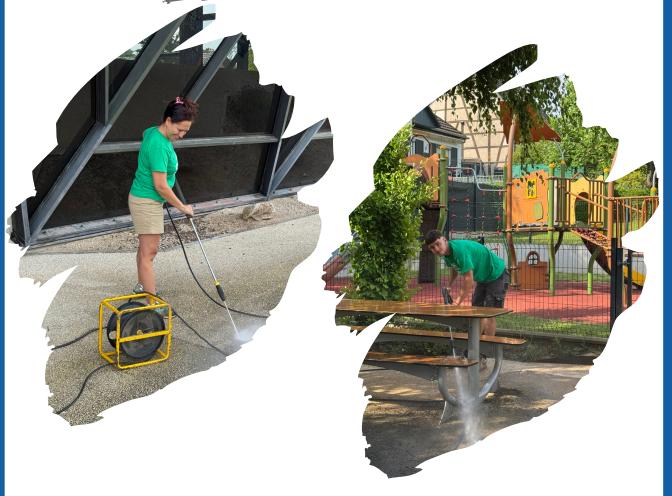
Kap'putz

Le Kap'putz annulé en mars dernier, a en partie été repris par un 1er groupe pour nettoyer les abords des routes et rues du village.



Nettoyage et peinture

L'aire de jeux près de l'école a été nettoyée, avec quelques travaux de peinture.





Réfection de la maisonnette au cimetière

Lors de la dernière journée citoyenne, la maisonnette du cimetière avait été démontée. Entre temps la structure à colombage et la toiture ont été rénovées. C'est en respectant le savoir-faire alsacien des maisons à colombages que le torchis a trouvé sa place entre les poutres, sous l'œil avisé de nos spécialistes locaux.



Cuisine

Et bien sûr pour récompenser tout ce monde, une équipe avait préparé en cuisine le désormais traditionnel hamburger local avec des steaks hachés offerts par le GAEC du Talmatt (on ne peut pas faire plus local !) et des glaces de fabrication artisanale, offertes par Dream of Ice. Merci à eux pour leur générosité !



Un grand merci également au FCK, qui avait mis à disposition le club-house pour le repas, la salle communale n'étant pas disponible.

Et surtout merci aux bénévoles qui ne se sont pas découragés devant une météo peu encourageante pour des travaux en extérieur, et à Véronique ZÜRCHER et Patrice HERTZOG pour la coordination de cette belle journée communautaire.

Il y a 27 ans, je me suis installée avec ma famille à Kappelen, où nous avons été accueillis très chaleureusement. Aujourd'hui nous partons vers d'autres horizons. C'est avec beaucoup d'émotion et plein de souvenirs de ces beaux moments passés au village et aux alentours que nous quittons Kappelen.

De par mon rôle de conseillère municipale, j'ai appris tellement de choses sur le village, ce qui m'a aussi permis de faire de belles rencontres. Au revoir et merci!

Véronique ZÜRCHER

AU SEIN DE LA COMMUNE

Coordinnées MAIRIE

mairie@kappelen.fr
GABRIEL Guillaume (Maire)
06 49 27 13 39
guillaume.gabriel@kappelen.fr
KLEIN Christophe (1er Adjoint)
christophe.klein@kappelen.fr
HOMBRE Nicolas (2ème Adjoint)
nicolas.houbre@kappelen.fr
LUESINK Isabelle (3ème Adjointe)
isabelle.luesink@kappelen.fr

Grands Anniversaires

(du 1er juillet au 31 décembre 2025)



Jean-Pierre BILGER, le 21 septembre	80 ans
Fernand FOEHRLE, le 28 juillet	85 ans
Edouard SCHMITT, le 1 ^{er} septembre	90 ans
Nourdine MALKI, le 19 décembre	80 ans
Denise SCHAFFNER née GYHR, le 20 décembre	90 ans

Etat civil

(du 1^{er} décembre 2024 au 15 juin 2025)

Ils sont nés...

Charles, André, Roch ADELARD GOBY

Le 17 janvier
De Lorenzo ADELARD et Emilie GOBY
Au 1 allée des Ecureuils

Maylone, Esteban, Klovis MEYER

Le 27 mars
De Eric MEYER et Priscilla FORT
Au 6 rue Saint Michel

Sacha LOPES

Le 30 avril
De Bryan LOPES et Charlène DESCHANG
Au 11 rue du Lieutenant Jean de Loisy

Joseph, Jean-Baptiste, Alain MULLER

Le 1^{er} juin
De Alain MULLER et Audrey JONNER
Au 15 rue de la Paix

Ils se sont dit oui...

Océane KETTERLIN et
Frédéric FLOCHLAY,
le 2 mai

Ils nous ont quittés ...

Fernand LANDAUER, à l'âge de 94 ans

Jean-Claude TSCHIEMBER, à l'âge de 66 ans

Si vous ne souhaitez pas de parution vous concernant dans cette rubrique à l'occasion d'une naissance, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir le signaler en mairie.

Remerciements

Le Conseil Municipal tient à remercier sincèrement les employés municipaux Renaud GALTIE, Véronique GRIMOIN et Delphine MAERKY pour leur engagement quotidien. Grâce à eux notre village est un vrai havre de paix, agréable à vivre et toujours plus accueillant, avec notamment cette année encore un fleurissement très réussi, où les vivaces se mêlent aux annuelles avec brio.

MERCI de contribuer à notre qualité de vie kappelenoise.



Les lâchers de ballons

Le 3 avril 2025, le Préfet du Haut-Rhin a signé un arrêté préfectoral interdisant de manière permanente les lâchers de ballons de baudruche, ballons lumineux et lanternes célestes dans l'ensemble du département. Cet arrêté est entré en vigueur le 7 avril 2025.



Objectifs de l'arrêté : cette interdiction vise à prévenir plusieurs risques associés à ces pratiques :

- **Incendies** : Les trajectoires non maîtrisées des lanternes célestes et ballons peuvent provoquer des départs de feu, notamment en zones sensibles.
- **Sécurité aérienne** : même en l'absence de proximité immédiate d'aérodrome ou d'aéroport,

ces objets peuvent représenter un danger pour la navigation aérienne.

Pollution : une fois retombés, ces objets deviennent des déchets, impactant négativement l'environnement.

Le département du Haut-Rhin, caractérisé par un réseau hydrographique dense et de nombreux sites protégés, est particulièrement concerné par ces enjeux environnementaux.

Sanctions prévues : les contrevenants à cette interdiction s'exposent à :

- Une amende de deuxième classe, conformément à l'article R. 610-5 du Code pénal.
- D'éventuelles poursuites supplémentaires, en application des articles L. 541-46 du Code de l'environnement et 322-5 et suivants du Code pénal.

Bienvenue aux nouveaux Kappelenois.es

La commune vous recommande vivement de vous présenter à la Mairie comme nouvel arrivant pour ainsi vous faire connaître et prendre connaissance des possibilités qu'offrent le village et ses environs.



Une assemblée citoyenne unique en France !



Initiative inédite portée par Bruno FUCHS, Député du Haut-Rhin (6e circonscription), le **Parlement citoyen** place les citoyens au cœur du processus législatif.

"Mon ambition est simple : permettre à ceux qui, au-delà des urnes, n'ont plus confiance de renouer avec la politique. **Je souhaite que chacun comprenne le fonctionnement de l'Assemblée Nationale, puisse s'approprier les enjeux nationaux et apporter ses idées, questionnements, ...**".

Ainsi, ce dispositif permet aux délégués du Parlement de se prononcer sur les mêmes textes de loi que les parlementaires, via des consultations sous forme de questions précises. Leurs réponses constituent un indicateur local essentiel pour Bruno Fuchs de porter la voix des citoyens de sa circon-

-scription dans la rédaction et la défense de amendements à l'Assemblée nationale.

De cette initiative ont émergé des commissions spéciales locales, favorisant une implication encore plus poussée des citoyens. Ainsi, la **commission sur la fin de vie** a permis à des volontaires, en collaboration avec l'équipe parlementaire, d'élaborer dix amendements déposés dans le cadre du débat législatif. Une **commission sur les gens du voyage**, qui a débuté le 5 avril 2025, poursuivra cette dynamique en travaillant à la rédaction d'amendements que le député défendra lors du vote du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Par cette démarche, Bruno FUCHS réaffirme son engagement en faveur d'une **démocratie participative** et d'une législation en phase avec les attentes des citoyens de sa circonscription.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact par mail : parlementdelacirco6@gmail.com

En espérant vous rencontrer prochainement aux événements du Parlement de la 6e !

AU SEIN DE LA COMMUNE

KAPPELEN labellisé Village d'avenir !

Le programme **Villages d'avenir**, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et lancé en 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, poursuit son développement pour soutenir les territoires ruraux dans la concrétisation de leurs projets structurants.

Après une première vague qui a permis d'accueillir dans le programme 2 498 communes à l'échelle nationale, dont 18 dans le Haut-Rhin, l'année 2025 marque une nouvelle étape. Malgré un contexte budgétaire contraint, l'engagement de l'État reste fort, avec l'entrée de plus de 400 nouvelles communes dans le dispositif, dans le cadre d'une vague complémentaire.

Dans le Haut-Rhin, quatre nouvelles communes rejoignent le programme : Courtavon, Durmenach, **Kappelen** et Osenbach. Leur sélection s'inscrit dans une logique de renouvellement progressif des communes accompagnées dans leurs projets d'ingénierie territoriale.

Les projets retenus ont été évalués sur la base des besoins identifiés localement et sur les critères établis avec les partenaires du programme, notamment les associations d'élus et les grandes collectivités territoriales.

Villages d'avenir



Les PFAS ou substances per- et polyfluoroalkylées

Un arrêté du Préfet du Haut-Rhin, en collaboration avec Saint-Louis Agglomération (SLA) et Veolia, a été établi par mesure de précaution sanitaire suite à la présence élevée de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'eau du robinet de 11 communes de l'Agglo. Cet arrêté, qui interdit la consommation de l'eau du robinet pour les personnes sensibles, a pris effet le 5 mai 2025.

Bien que Kappelen ne fasse pas partie de ces 11 communes, la Mairie s'est rapprochée de SLA afin d'en savoir plus sur la qualité de l'eau du robinet actuelle.

Ont été particulièrement pris en compte :

- la pertinence du projet au regard des enjeux locaux,
- son impact potentiel sur l'amélioration du cadre de vie,
- ainsi que son effet structurant sur le tissu économique.

Les priorités thématiques des projets concernent principalement l'aménagement du territoire, l'habitat, le commerce de proximité, la culture et la valorisation du patrimoine.

Chaque commune bénéficie d'un **accompagnement sur mesure** par la cheffe de projet dédiée. Cet appui peut inclure une aide à la conduite de projet, une mise en réseau avec les acteurs et expertises locaux, ou encore un soutien à la mobilisation de financements publics.

Avec ces nouvelles labellisations, le programme Villages d'avenir confirme sa vocation à réduire les fractures territoriales et à soutenir les dynamiques locales en s'adaptant aux réalités de terrain des communes rurales.

La commune de Kappelen a été retenue pour son projet de **construction d'un nouvel accueil périscolaire**.

L'équipe municipale travaille assidûment, en collaboration avec les communes de Brinckheim et Stetten, sur ce dossier qui devrait voir le jour à l'horizon 2028.

Nous ne manquerons pas de vous donner plus d'informations dans nos prochaines éditions.

Nous avons reçu la réponse suivante :

“ Kappelen n'est pas impactée par la présence de PFAS dans l'eau distribuée car produite à partir des puits de Niffer dont les concentrations en PFAS sont inférieures au seuil réglementaire (<0,05 microgramme pour une limite à 0,1 pour la somme des 20 Pfas réglementés).”

Cette information nous semblait importante à vous communiquer. Toutefois chacun à titre individuel peut prendre les mesures qui lui semblent adéquates quant à la consommation de l'eau du robinet.

Kap'Espoir



Créée autour d'une cause essentielle, l'association Kap'Espoir a pour mission de **soutenir la recherche sur les maladies cérébrales**. Ces pathologies – touchant la mémoire, le mouvement, les fonctions cognitives ou physiques – concernent des millions de personnes et restent, pour beaucoup, encore mal connues et peu médiatisées.

Notre engagement est né d'une volonté commune : **agir concrètement pour faire progresser la science, améliorer les diagnostics, les traitements, et à terme, la qualité de vie des patients et de leurs proches.**

L'association regroupe des bénévoles unis par un même objectif : récolter des fonds pour soutenir des programmes de recherche innovants, porteurs d'espoir.

À travers des événements solidaires, campagnes de sensibilisation et partenariats, nous voulons faire bouger les lignes et offrir à la recherche les moyens d'avancer plus vite.

Rejoignez-nous, soutenez-nous, agissons ensemble pour un avenir où les maladies du cerveau seront mieux comprises et mieux soignées.

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de nos prochains rassemblements. Vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates suivantes :

- **31.10.2025 : Kap'éro d'automne**
- **26.04.2026 : Remue-Meninges (événement solidaire et sportif pour tous)**

Amicalement, la Team Kap'Espoir



L'ESPOIR COMME MOTEUR, LA RECHERCHE COMME CAP.

AGENDA



- 15 août :** Inauguration de la chapelle rénovée
- 5 septembre :** Kap'éro Foodtruck - Fédération Pétanque
- 28 septembre :** Repas bouchées à la reine - OLSAL
- 11 octobre :** Concert au profit de l'association Bulle d'Air
- 18 octobre :** La tête dans les étoiles - Fédération Pétanque
- 31 octobre :** Kap'éro d'automne - Association Kap'Espoir
- 15 novembre :** Cyclo-cross
- 22/23 novembre :** Marché de Noël
- 14 décembre :** Fête de Noël des aînés

NOS ASSOCIATIONS

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Kappelen

Pour la petite histoire, la Fabrique d'église est régie par le décret du 30 décembre 1809. C'est un établissement public du culte, doté de la personnalité juridique de droit public, chargé de veiller à l'entretien des édifices cultuels et d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir.

Les membres du Conseil de Fabrique sont :

- Marie-Jeanne VONE, Présidente,
- Marie-Christine GOLLING, Trésorière,
- Michèle BAUMANN, Secrétaire,

Mariette CLEMENTZ et Benjamin FUCHS, Conseillers. Nous avons, en date du 28 avril 2025, adhéré à l'OLSAL (Office Local des Sports, Arts et Loisirs).

Cette année 2025 est dédiée à la chapelle Saint-Wolfgang, dont les peintures intérieures, vitraux et la construction d'un oratoire de la Vierge sont les principaux travaux. Une manifestation « Couscous »

le 1er juin dernier ainsi que la signature d'un partenariat auprès de la Fondation du Patrimoine ont été nécessaires pour pouvoir récolter des dons pour le paiement des travaux. Nous remercions tous les habitants de Kappelen pour leur générosité.

Le 15 août prochain, l'inauguration de la chapelle Saint-Wolfgang sera le prochain événement de la Fabrique. Un grand merci à l'abbé Tim pour ses bonnes idées et pour son travail acharné pour rendre la vie paroissiale active.



Donneurs de sang

UN GESTE SIMPLE QUI SAUVE DES VIES !

Lors de notre dernière collecte de sang au mois de mai, un petit film a été réalisé visant à mettre à l'honneur les donneurs de sang. Ce petit montage à l'initiative de la mairie pourra être visionné lors des vœux du Maire.

C'est une cause qui mérite bien qu'on se réunisse tous.

Chaque jour, des milliers de personnes sont soignées grâce à la générosité des donneurs de sang. Accidents, opérations chirurgicales, maladies du sang, cancers ... les besoins sont constants et vitaux.

C'est pourquoi votre mobilisation est essentielle.



Comme disait le Docteur Kandel pendant l'Assemblée générale de l'Union Frontalière des Donneurs de Sang Bénévoles

« Le don du sang est indispensable à la vie, le donneur de sang est un sauveur de vie, c'est une grande mission et une grande qualité humaine ».

MERCI !!!

Les délégués de l'Ufdsb (Didier GROELLY, Sarah ROSENBLATT, Christelle HERTZOG)



Saison difficile pour l'ensemble du staff du FC Kappelen en régional 3, qui a été sanctionné de 10 points pour erreur administrative et qui a dû lutter jusqu'à l'avant dernière journée pour assurer son maintien, maintien cherché grâce à son identité de travail et refus de la défaite.

Le FC Kappelen a également réussi l'exploit de se présenter en finale de la coupe du Crédit Mutuel Mulhouse Sud pour la 2eme fois en trois ans, et cette fois-ci, a remporté cette dernière en battant une très belle équipe des coteaux Mulhouse sur le score de 4-2.



- L'équipe 2 est malheureusement tombée en D3, et tout l'ensemble du staff travaille pour mettre en place un groupe capable de remonter immédiatement.
- L'équipe 3 après un départ difficile est facilement maintenue et nul doute que Nico et son staff iront jouer le haut de tableau la saison prochaine.
- L'équipe 4 après un maintien acquis tranquillement, sera également amenée à jouer les premiers rôles en District 6.

Pour avoir ces résultats, nous sommes fiers et heureux de pouvoir nous appuyer sur un comité motivé ainsi que des dirigeants totalement investis pour le FC Kappelen et l'entente, un grand merci, sans vous rien ne serait possible.

Côté école de foot, 3 catégories : Baby foot (3/4ans) ; U6/7 et U8/9, 2 équipes de chaque niveau ont été engagées pour les plateaux qui se sont déroulés les samedis matins.

Un énorme merci aux coachs : Florent, Pierre, Nicolas, Jonathan, Hervé, Paul, David et Cécile, l'avenir est ici et nulle part ailleurs.

L'entente avec le FC Sierentz est très bonne, c'est pourquoi nous avons décidé d'aller vers la **fusion** et de créer un nouveau club sous le nom de **FCSK2025**.

Grâce à cette fusion, nous renforcerons nos équipes et nous travaillerons ensemble pour viser les sommets des classements en Régional et en District. La nouvelle entité FCSK2025 se présentera comme suit :

4 équipes | Senior • 4 équipes | école de foot

L'avenir semble donc positif, le comité avec tous ses bénévoles et la cellule sportive travaillent d'arrache-pied pour continuer à mettre en place un projet à moyen et long terme très ambitieux, projet que rejoint un préparateur physique et un coordinateur sportif, bienvenue à eux.

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent de près ou de loin.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été et au plaisir de vous revoir prochainement autour du terrain ou lors d'une de nos manifestations !



Pour suivre l'actualité quotidienne du club → page Facebook/Instagram : Football Club Kappelen

NOS ASSOCIATIONS

Bonjour à tous,

Le périscolaire de l'Arc en Ciel de Kappelen continue avec joie et bonne humeur à proposer des activités et des programmes d'animation toujours plus chouettes et amusants pour les enfants.

Nous avons organisé une animation spéciale pour Pâques le vendredi 4 Avril « A la recherche des lapins ». A cette occasion l'équipe d'animation a préparé des gaufres.

Nous organisons également une soirée pour le départ des CM2 au collège.



Périscolaire de L'Arc-en-ciel

4, rue de l'église

68510 KAPPELEN

03.89.25.75.45

periscolaire.kappelen@gmail.com

www.periscolairearcenciel.sitew.fr



Nous préparons avec enthousiasme l'été 2025. Les inscriptions pour les mini séjours sont ouvertes.

Le séjour pour les petits se déroulera du 16 au 18 Juillet 2025 et le séjour pour les grands du 22 au 25 Juillet 2025. Les inscriptions sont ouvertes à tous et il reste encore quelques places.

Au mois de juin nous avons renouvelé notre projet Récolte et dons de vêtements au profit des familles du RPI et de Caritas. Cette action est toujours appréciée de tous et rencontre un grand succès.

Tania nous a rejoint comme Maitresse de Maison.

Natacha a évolué dans la structure. Elle est maintenant Directrice Adjointe et seconde Marie dans les tâches administratives du périscolaire.

INTRAMUROS



IntraMuros

Votre Mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services Mairie de votre commune et des alentours !



Scannez-moi



Téléchargement gratuit

- Actualités
- Infos utiles
- Boîte à idées
- Infos des associations du village
- Infos des professionnels du village
- Coordonnées des écoles
- Signalement instantané
- Agenda communal et associatif
- Découvrir les alentours
- Météo locale et alertes météo
- Et bien plus à venir !



D.N.E. : DERNIERES NOUVELLES DES ECOLES

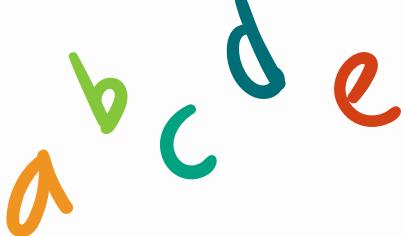
BRINCKHEIM

Année scolaire 2024 - 2025

A la découverte du printemps avec les petits et les moyens de l'école maternelle de Brinckheim



Sortie commune au cirque GRUSS avec la classe des petits-moyens de Brinckheim et la classe des moyens-grands-CP de Kappelen, suivie d'un pique-nique à l'école maternelle de Brinckheim.



D.N.E. : DERNIERES NOUVELLES DES ECOLES



KAPPELEN

CE1 : Visite de l'Ecomusée et participation à l'atelier « Ecole d'antan »



Visite à la médiathèque « la Citadelle » à Sierentz



Participation à l'opération « Elsassputz »



Participation à l'animation autour du tri des déchets proposée par SLA
Fabrication de boules de graines pour les oiseaux en janvier



En mars, l'école a fêté carnaval !

Les CE1 ont fêté le 100ème jour d'école de l'année le 22 avril



100



D.N.E. : DERNIERES NOUVELLES DES ECOLES

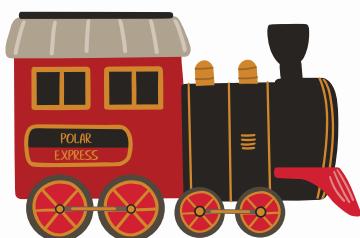
STETTEN

Voici quelques photos des évènements passés :

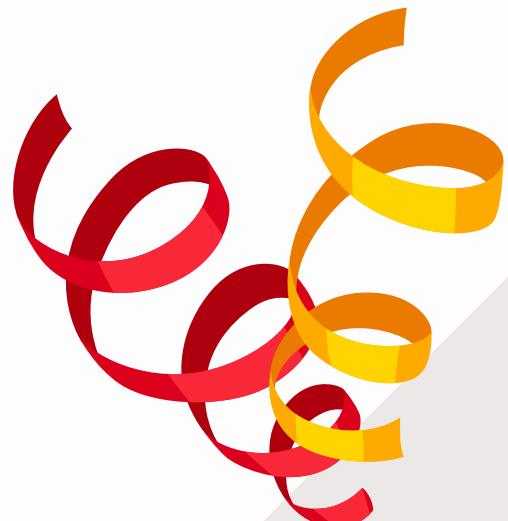
Rencontre badminton à Brunstatt : 23 janvier



Visite de la cité du train : 23 janvier



Carnaval à Stetten : 04 mars



BREVE DES AGRICULTEURS

La PAC

Avril, les petites fleurs qui s'ouvrent, les abeilles qui sortent des ruches, les déclarations d'impôts,... mais surtout la déclaration PAC pour tous les agriculteurs. Mais qu'est-ce donc que cette PAC tant décriée dont tout le monde parle et dont tout le monde a oublié l'origine et le but ? Petit tour d'horizon (très simplifié) de cette construction européenne qui donne des sueurs froides aux agriculteurs tous les ans.



On commence par un peu d'histoire...

On est en 1957, le traité de Rome est signé avec, à la clef, la libre circulation dans l'Union Européenne (UE) naissante des biens. En Europe, on est encore en sortie de guerre, les pays ont plus de la moitié de la population qui travaille dans les champs avec une agriculture qui ne couvre que 80% en moyenne des besoins, car pas de mécanisation et de nouvelles technologies ou d'engrais en nombre suffisants. Le souvenir du rationnement est encore bien frais. Ainsi, la très jeune Europe décide de faire un programme commun (le premier d'ailleurs) appelé Politique Agricole Commune (PAC) avec 5 objectifs clairement définis dans l'article 39 : augmenter la productivité (il faut produire pour nourrir la population), assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés (l'importation de nourriture était massive et à des coûts très élevés), garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix bas aux consommateurs.

Globalement, les agriculteurs vendront leurs productions sous le prix du marché mondial mais la différence sera compensée par l'Europe. Ainsi les prix sur le marché intérieur seront plus bas pour les consommateurs mais les producteurs seront quand même payés à la valeur réelle.

Et cela a très bien marché (trop bien ?) au départ. En 20 ans, l'Europe est devenue autosuffisante, devenant la 2ème exportatrice mondiale. L'agriculture s'est modernisée, permettant de libérer de la main d'œuvre pour les entreprises.

Le début des années 80 à aujourd'hui

Les prix mondiaux chutent, l'Europe produit trop, donc mise en place des quotas et des jachères (un pourcentage des terres devant rester non productives). La PAC devient également plus verte, avec des normes de plus en plus contraignantes, obligatoires pour pouvoir avoir accès à ces aides (bien-être animal, biodiversité, épandage des fumier et lisier, utilisation des produits phytosanitaires, haies...).

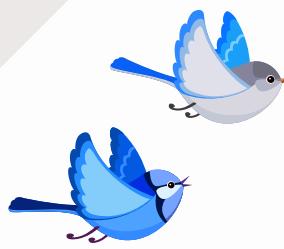
Aujourd'hui, la PAC, c'est 387 milliards d'euros pour 6 années pour toute l'UE. Cela représente entre 30% et 100% des revenus des agriculteurs. La déclaration est ouverte du 1 avril au 15 mai. L'agriculteur doit déclarer sur toutes ses parcelles ce qu'il y fera pour l'année en cours. Les cultures sont contrôlées par satellite (si du blé a été planté sur une parcelle déclarée en maïs, c'est une amende). Chaque non conformité peut faire baisser l'enveloppe de l'aide finale de 5 %. En cas de récidive, cela peut être de 100%. Au final, il y a 2 piliers d'aides : celui à la surface (un montant par hectare) pour tous et celui des aides environnementales (aides au bio, maec herbe, protection de la biodiversité, ...) pour ceux qui font des efforts. L'enveloppe totale de la PAC diminue tous les ans.

En résumé, la PAC est la plus ancienne construction européenne. Elle rémunère les pratiques favorables à l'environnement des agriculteurs et compense la perte d'argent pour assurer des prix bas pour les consommateurs. Elle permet à l'UE de rester autosuffisante en nourriture de qualité et à préserver nos paysages que le monde nous envie.

Sarah ROSENBLATT

Si vous voyez des tracteurs rouler le dimanche, les jours fériés, entre midi et 2, ou jusqu'à 3h du matin, ne vous en étonnez pas, **nous avons fait le choix de vivre en milieu rural**. L'agriculture est régie par le code rural qui autorise ces travaux pour des raisons de contraintes climatiques évidentes et non par esprit malicieux de nos agriculteurs.

Régénérescence de la forêt



Belle reprise de semis naturel d'érythrine (germination après les travaux de janvier 2024)



Floraison de mai sur jeunes acacias et sureaux



Les acacias, frênes et érythrines sont déjà fort prometteurs pour leur croissance rapide. Il est également recommandé d'intervenir pour limiter la croissance des indésirables.

ECHO NATURE

Evénement Nature #2

Le dimanche 11 mai, la commune de Kappelen a eu le plaisir d'organiser la deuxième édition de l'Événement Nature, organisée en partenariat avec l'association L'Assoce Verte, représentée par Nicolas MINERY et Marion GRANGER. Cette édition, placée sous le signe des oiseaux, a permis à petits et grands de découvrir la richesse de la faune ailée qui nous entoure.

La journée a commencé par un accueil chaleureux des participants, répartis ensuite en deux groupes : un groupe Adultes et un groupe Famille.

Le groupe Adultes est parti pour une balade découverte autour du village, guidé par des passionnés et Nicolas.



Cette immersion a permis d'observer les différents milieux de vie des oiseaux, d'écouter et de tenter de reconnaître leurs chants, tout en apprenant à identifier quelques espèces locales. Une sortie riche d'enseignements et d'échanges, dans une atmosphère conviviale et attentive à la nature.

Pendant ce temps, le groupe famille est resté avec Marion pour une animation ludique autour des

oiseaux : activités manuelles et un jeu sur la migration ont captivé petits et grands.

Ce moment a permis d'aborder des notions complexes de manière simple et accessible. Une courte balade pédagogique leur a ensuite permis d'aller à la rencontre des oiseaux sur le terrain.

Pendant que les familles étaient dehors, l'autre groupe de leur côté retrouvait la salle polyvalente pour assister à une conférence passionnante sur les enjeux actuels autour des oiseaux : impact du changement climatique, pratiques agricoles, urbanisation... Autant de thématiques abordées avec sérieux et pédagogie.



La journée s'est conclue autour d'un apéritif convivial, agrémenté d'une exposition photo mettant à l'honneur les oiseaux – et quelques autres animaux – immortalisés par les photographes locaux passionnés Olivier WENDLING et Patrick WEIDER.

Un immense merci à tous les participants, à l'association L'Assoce Verte, à Nicolas et Marion, ainsi qu'aux bénévoles et passionnés qui ont partagé leur savoir avec enthousiasme.

Et bien sûr, merci aux oiseaux d'avoir été au rendez-vous !

Espèces d'oiseaux observées et présentes dans notre région



Alouette des champs



Hirondelles



Moineau friquet



Merle



Caille des blés



Torcol fourmilié



Bruant jaune



Pie-grièche écorcheur



Chevêche d'Athéna

Sortie à Kirrwiller

Le jeudi 12 juin vers 9 heures, nous avons pris la route du ROYAL PALACE à KIRRWILLER.

Après une heure trente de route, nous avons fait une pause café à hauteur du Haut-Koenigsbourg. Et c'est vers midi que nous sommes arrivés au palace pour un succulent déjeuner dansant.

A 14h30, nous avons pris place dans la salle de spectacle pour deux heures de représentation grandiose (DEESSES), quelques tours de magie, des acrobaties, des danses et un numéro de chien savant, très appréciés par tous les participants.

Après le spectacle, nous nous sommes un peu dégourdis les jambes avec quelques pas de danse.

Et c'est vers 18 heures que nous sommes repartis direction "UNSRI HEIMAT KAPPELEN", le plus beau village de France.

Josiane RUBECK



La commune tient à remercier tout particulièrement Josiane RUBECK qui organise les évènements pour nos ainés avec brio !



Gym douce séniors

Les cours de gym douce séniors, qui avaient été instaurés en collaboration avec l'association Siel Bleu il y a quelques années, ont pu reprendre en juin dernier pour les séniors de 60 ans et plus.

Ces cours, qui ont lieu le mardi matin, rencontrent un franc succès. Ce sont pas moins d'une vingtaine de personnes qui se retrouvent chaque semaine pour faire de l'exercice, suivi d'une petite collation pour un moment d'échange privilégié.

Une participation modique de 25 euros est demandée pour 24 cours, qui s'étaleront de juin à novembre 2025. Et un nouveau programme pour la suite est déjà dans les "tuyaux"!

Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser en mairie soit par email mairie@kappelen.fr, soit par téléphone au 03.89.68.02.14



PATRIMOINE

La chapelle Sant-Wolfgang

Implantée à mi-chemin entre Kappelen et Stetten, la chapelle Saint-Wolfgang domine au sommet de la colline dite « Kappelberg », entourée de sapins. L'ensemble forme un petit site très pittoresque signalé déjà avant 1939 dans un répertoire du Club Vosgien.

Historique de la chapelle

L'origine de la chapelle semble remonter au 13^{ème} ou 14^{ème} siècle, période pendant laquelle le culte de ce saint se propage dans la région sous l'influence de l'Abbaye d'Einsiedeln qui possédait des biens à Sierentz, Bartenheim et Stetten.

Nous apprenons ainsi qu'en 1755 la chapelle se trouvait dans un état lamentable.

Entièrement rénovée, elle fut consacrée le 30 octobre, jour de la Saint-Wolfgang, par l'abbé Scheuerlin, auteur de la restauration et recteur des paroisses de Stetten, Kappelen et Brinckheim.



Dessin à la plume des années 1930 de Paul HERTZOG

Les curés Jean-Baptiste MUHLHAUPT (1824-1857), Georges FLESCH (1857-1866) et Jacques WANTZ (1866-1886) continuent la tradition "célébrant en la chapelle un office au moins deux fois par mois pendant la belle saison".

Mais la chapelle se délabrant de plus en plus, le culte est interrompu jusqu'en 1898, année de la venue du curé Ernest KEIFLIN, originaire de Sierentz, qui s'attaque à la restauration complète de l'édifice.

Dès 1945, de nouveaux travaux s'imposent. Ils sont réalisés par le maire Aloyse ROSENBLATT en 1947 puis par le directeur d'école Pierre GRESSER secondé par un groupe de bénévoles en 1972.

La rénovation de 1996

En 1996 l'état de l'édifice nécessite de sérieux travaux afin de supprimer les dégâts de l'humidité pénétrant par la toiture et remontant le long des murs. La municipalité sous l'impulsion du maire Gérard BURGET, soucieuse de sauvegarder cet élément du patrimoine dont le symbole figure dans les armoiries de la commune, décide la restauration complète de l'édifice, tant intérieure qu'extérieure.

La réfection de toute la toiture, le drainage des fondations, l'installation d'un plafond protégeant les peintures contre des chutes de tuiles, la pose d'une dalle isolante. Le clocheton est refait à neuf - copie conforme de l'ancien - et les murs crépis à l'ancienne lui gardent son aspect rustique.

Quant à l'intérieur, c'est un spécialiste de la restauration d'œuvres d'art, M. Guy VETTER de Strasbourg, qui en est chargé. Un délicat décapage des panneaux du plafond lui permet de remettre au jour les peintures à la caséine originale datant de 1755.

Le mobilier intérieur est également restauré : statues de Saint-Nicolas et de Saint-Wendelin à l'avant de la nef, Saint-Wolfgang, croix des missions et porte-cierge dans le chœur.

Le 20 Juin 1999, la Père Abbé Dom Simon CARRERE de la Trappe de l'Oelenberg procéda à l'inauguration de la chapelle restaurée.

La partie la plus intéressante est certainement le plafond formé de panneaux en bois sur lesquels figurent 21 saints, la plupart connus comme patrons de paroisses avoisinantes.



Partie du plafond à caissons de la nef après restauration de 1999

Les caissons représentent :

Nef : Sainte Barbe, Sainte Catherine, Saint Jean Népomucène, Saint Henri, Sainte Elisabeth, Saint Jacques le Majeur, Saint Philippe, Saint Marc, Saint Wendelin, Saint Laurent, Adoration des mages, [élément d'architecture], Saint Barthélémy, Saint Nicolas, Saint-Thibaut de Provins, et Vierge à l'enfant.
 Chœur : Saint Pierre, Saint Paul, Saint André, Saint Matthieu, Saint Joseph, Saint Jacques personnage en pied sur fond de paysage à palmiers.

Ce genre de plafond à caisson est assez rare dans notre région. On suppose qu'il a été réalisé après la construction de la nef en 1755 ou après sa restauration en 1804.

Poème extrait du " Schau und Denkbuch "

“ Sankt Wolfgang baut sich ein Kirchelein,
 Der Teufel reisst ihm's immer ein,
 Doch statt den heiligen Mann zu irren,
 Muss er ihm dienen und Steine zuführen.
 Ein Bild für jeden braven Mann,
 Den dummen Teufel fechten an.”

Traduction libre du poème du " Schau und Denkbuch " :

“ Saint Wolfgang se construit une église là-haut,
 Le diable en colère la détruisit aussitôt,
 Mais le saint homme, loin de se mettre en colère,
 L'oblige à le servir en ramenant les pierres.
 Cet exemple est pour tout homme bon et affable,
 Qui se laisserait tenter par la sottise du diable.”

Jadis on invoquait Saint-Wolfgang comme protecteur des bergers et du bétail mais également comme recours contre des maladies, dont la peste. Le loup représentant le mal en général, on priaît que "loup s'en aille", Wolf, loup en allemand et gang du verbe gehen signifiant « pars ».

Durant une période plus récente, les jeunes filles en mal de se marier l'invoquaient en disant :

“ Heiliger Wolfgang, bring mir a Mann,

Aber nur kaî Roter ”

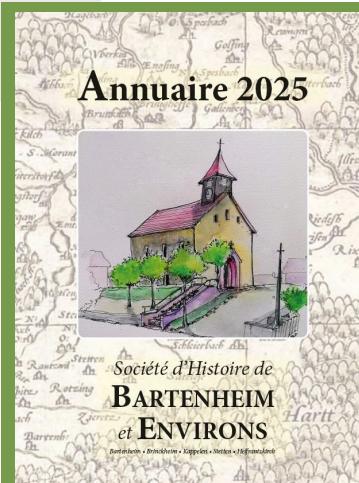
(ou Otter = boeser)

“ Saint Wolfgang, procure-moi un mari,

Mais surtout pas un rouquin ”

(ou vipère = méchant)

Sources : J. GAVA : " Skt. Wolfgang, Kunstzeugnisse im Elsass ; P. STINTZI : " Kappelen et la chapelle St. Wolfgang " (L'Alsace 1965). Archives municipales. Texte Pierre GRESSER - complété JP HEINIMANN (2000) - Bernard LAMBERT (2018)



L'annuaire 2025 de la Société d'Histoire de Bartenheim et Environs vient de paraître.

En achetant cet annuaire, vous soutenez et devenez membre de la Société d'Histoire. Il sera en vente au prix de 25€ auprès de Bernard LAMBERT à Kappelen (tél 06 85 74 82 57).

A découvrir dans cet annuaire 2025 :

Pour Bartenheim : Bartenheim, l'architecte Nicolas RISLER TOURNIER et les deux projets de construction avortés en 1869-1870 (Paul-Bernard MUNCH) ; l'agenda de Tanti Marraine (Marc FEUERMANN) ; Un moulin qui a traversé les siècles : la « Niedere Mühle » de Bartenheim (Gabriel ARNOLD) ; L'office notarial de Bartenheim et ses titulaires au XIXe siècle (1809-1872) (Paul-Bernard MUNCH)

Pour Brinckheim : Marcelline et les enfants de la guerre (Marc FEUERMANN)

Pour Kappelen : Ernest Burget, menuisier à Kappelen (Bernard LAMBERT)

Pour Helfrantzkirch : Les orgues de Helfrantzkirch et Stetten (Hubert GROSSKOPF) ; Histoire des écoles et de l'hôtel de ville de Helfrantzkirch de 1800 à nos jours (François RUHER, Paul-Bernard MUNCH, André KOPFHAMMER) ; Hochzittschiesa in Hafetzchilch et de l'usage de la poudre dans nos villages selon Gérard BURGET (André KOPFHAMMER) ; Poème « Hafetzchilch dû lieb chlei Derflé » (Aimé SCHMITT)

Pour Stetten : L'orgue de Stetten (Hubert GROSSKOPF)

Vallée du Muehlgraben : Les villages de la vallée du Muehlgraben dans la cartographie (Bernard LAMBERT) ; Johann Julius Sigismund KINDLER VON KNOBLOCH, géanalogiste et héraldiste du XIXe siècle (Marc FEUERMANN) ; L'exposition du 80e anniversaire de la Libération (Claude FISCHER) ; Les villages voisins dans la tourmente de la 2de Guerre mondiale (Huguette GENTNER) ; La vallée du Muehlgraben et la loi Guizot (1833) (Paul-Bernard MUNCH) ; rétrospective 2024 dans la vallée du Muehlgraben.

URBANISME

Déclarations préalables accordées

SCHMITT Christian	60 rue du Rhin	Construction d'une piscine enterrée
GUTHMANN Charlie	38 rue du Vallon	Carport
GASSER Didier	6 rue des Vignes	Création d'un pool house
ZÜRCHER Véronique	22 rue des Vignes	Remplacement des panneaux solaires thermiques
Fib Gensbittel	1C rue du Ruisseau	Pose d'une pergola
KUHN-FRANZKOWIAK Christian	1B rue du Ruisseau	Système photovoltaïque sur les 2 toits inclinés
HECHT Julien	27 rue du Vallon	Création d'une pergola bioclimatique
LANDAUER Patrick	17 rue de la Paix	Remplacement du mur de soutien existant
BAUMLIN Anthony	1B rue du Ruisseau	Agrandissement de la terrasse
KUHN-FRANZKOWIAK Christian	1B rue du Ruisseau	Tubage
Conseil de Fabrique	rue de la Chapelle	Installation d'un oratoire
GOBY André	12 rue des Prés	Pergola bioclimatique sur terrasse

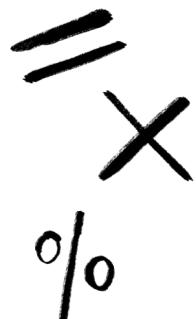
Permis de construire accordés

BERARD Bénédicte	37 rue du Vallon	Construction d'une maison d'habitation
MENARD Guillaume & BELGUENDOUZ Mélanie	4 rue Belle Vue	Création d'une maison d'habitation
KASTNER Martial	4 rue des Oiseaux	Mise en place d'une piscine , d'une pergola bioclimatique et d'un pool house
VISSAC Estelle	35 rue du Vallon	Construction d'une maison individuelle
VERLOT David & Christelle	7 rue du Lieutenant Jean de	Création d'un garage, piscine et pergola
AZEMI Valdrin & SEIF EL ISLAM Inès	29A rue du Rhin	Construction d'une maison individuelle d'habitation
AZEMI Valdrin & SEIF EL ISLAM Inès	29B rue du Rhin	Construction d'une maison individuelle d'habitation
LENTZ Steve & Yumiko	2 rue Belle Vue	Création d'une maison d'habitation
ADAO Anthony	14 rue des Abeilles	Mise en place d'une pergola

Quelques chiffres...



Commune	Taux de taxe foncière sur le bâti	Taux de taxe foncière sur le non bâti
Bartenheim	28,62 %	66.83 %
Brinckheim	25.98 %	70.12 %
Helfrantzkirch	28.70 %	85.10 %
Kappelen	27.32 %	82.80 %
Sierentz	32.48 %	42.59 %
Stetten	24.80 %	65.11 %



PROPRIÉTAIRES BAILLEURS : CONNAISSEZ-VOUS LES AVANTAGES DES DISPOSITIFS DE « LOCATION SOLIDAIRE » ?

CONVENTIONNER SON LOGEMENT, AVEC OU SANS TRAVAUX

Vous souhaitez louer un (ou plusieurs) logement(s), en l'état ou après y avoir réalisé des travaux ?

En concluant une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), vous pouvez bénéficier :

- D'une réduction de votre impôt sur le revenu
- Et d'aides financières, notamment pour la réalisation des travaux.

En contrepartie, vous devez vous engager à louer votre(s) bien(s) pendant 6 ans :

- À un locataire dont les ressources financières ne dépassent pas les plafonds déterminés par l'Etat
- À un montant (pour le loyer initial) abordable, ne dépassant pas un plafond fixé par l'Etat.

A noter que vous avez la possibilité de choisir entre 3 niveaux de loyer et de ressources du locataire : intermédiaire, social et très social.

En pratique, plus le loyer et les revenus du locataire sont faibles, plus la réduction annuelle d'impôt sur le revenu, accordée dans le cadre du dispositif « Loc'Avantages », est élevée.

La démarche peut être faite en ligne ou par courrier, au plus tard 2 mois après la prise d'effet ou le renouvellement du bail.



LOUER EN TOUTE SÉCURITÉ GRÂCE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Les avantages fiscaux peuvent être augmentés et complétés par des primes, en cas de recours à une Intermédiation Locative.

Ce dispositif, garanti par l'Etat, permet de simplifier et sécuriser la relation entre le propriétaire et son locataire grâce à l'intervention d'un tiers social (Agence Immobilière à Vocation Sociale, association agréée...) pendant une durée de 3 ans minimum.

Le propriétaire peut choisir entre deux formes d'Intermédiaire Locative :

- La location/sous-location : le propriétaire loue son bien à une association agréée par la préfecture. Cette dernière assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement à la fin du bail. L'association sous-loue le logement à un ménage aux ressources modestes. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance.
- Le mandat de gestion : le propriétaire fait appel à une Agence Immobilière Sociale qui le met en relation avec un locataire éligible au dispositif et établit le bail. L'agence se charge également de percevoir, pour le compte du propriétaire, le loyer et les charges. Elle peut aussi proposer une garantie de loyer et un accompagnement du locataire, en fonction des besoins.

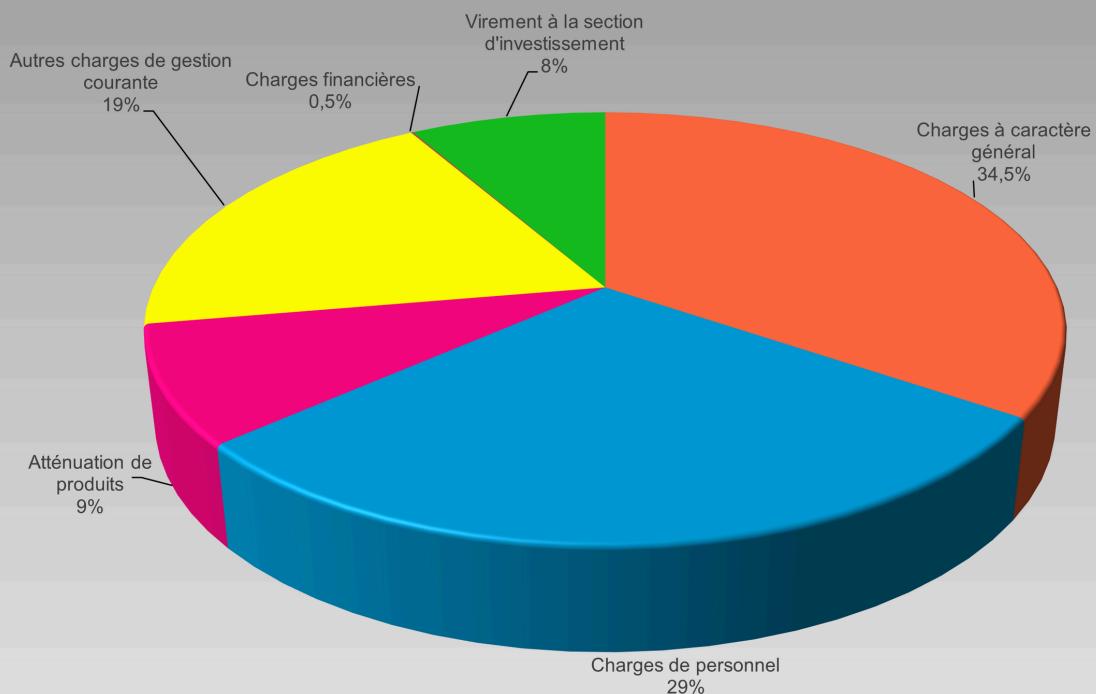
En contrepartie, le propriétaire peut bénéficier de :

- La garantie VISALE (contre les impayés et dégradations) proposée par Action Logement Services
- Une déduction fiscale pouvant atteindre 65% des revenus locatifs
- Une gestion simplifiée de son bien
- L'entretien du logement et sa remise en état en cas de dégradation.

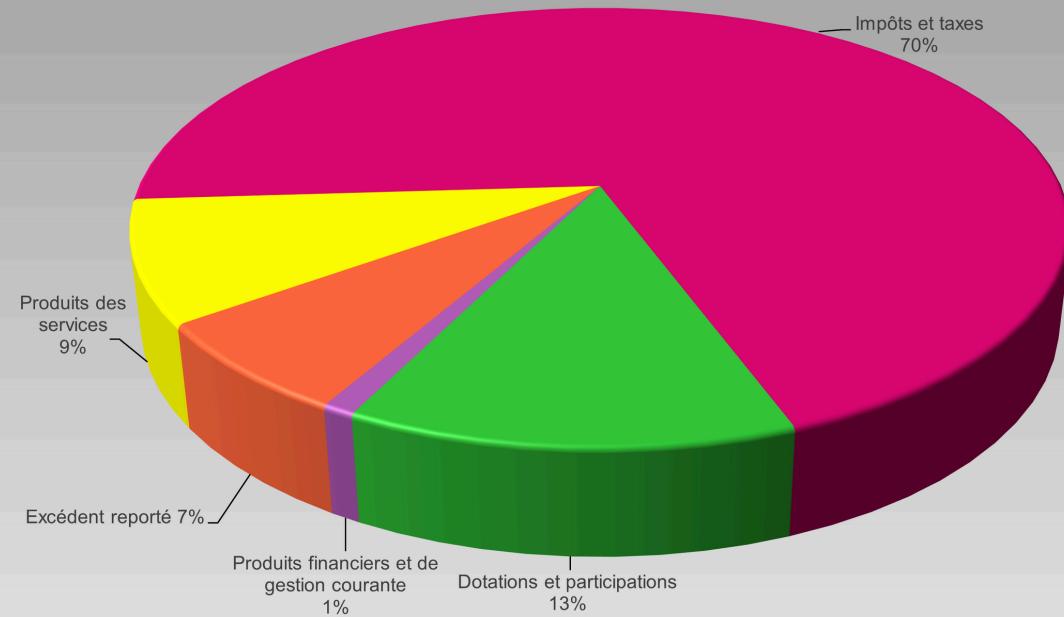
Les principaux acteurs du dispositif dans le Haut-Rhin sont :

- L'ADIL68 (informations et conseils) :
- APPUISLOGE (Agence Immobilière à Vocation Sociale) :
- IMEOS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) :
- Action Logement Services (garantie VISALE) :
- L'Etat dans le Haut-Rhin
- La CeA (délégataire des aides de l'ANAH)

Dépenses de fonctionnement 2025



Recettes de fonctionnement 2025



Fonctionnement : 578 328,75 €

Investissement : 330 545,75 €

Réseau électrique : le risque "végétation"

Qui fait quoi ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- Les arbres plantés sur des parcelles privées débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique ;
- Les arbres situés à une distance supérieure à celles qui sont visées dans l'arrêté technique du 17 mai 2007 et pour lesquels Enedis ne bénéficie ni d'un droit d'élagage ni d'un droit d'abattage.

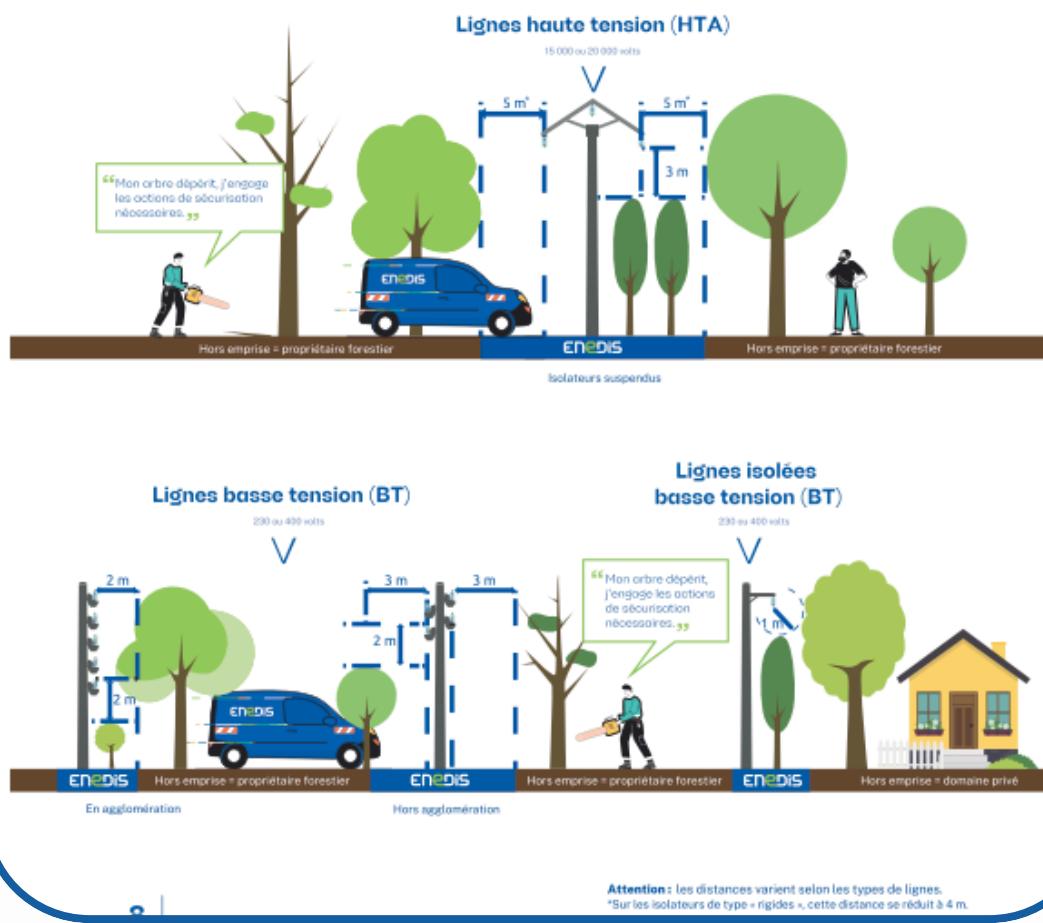
Enedis est seulement responsable de l'élagage permettant le respect des distances prescrites par l'arrêté technique entre les arbres et les lignes électriques - cf schéma ci-après.

Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :



Source : ENEDIS Alsace Franche-Comté : Face au réchauffement climatique, prévenir du risque "végétation"



Infos coupure

Vous n'avez plus d'électricité ?

ENEDIS vous aide à identifier l'origine de la coupure :
<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

ENEDIS

RENDEZ-VOUS CITOYEN

Se préparer à la fin du réseau télécom cuivre

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

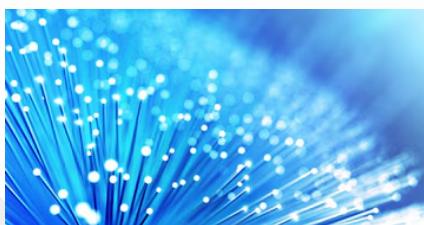


Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.



Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Kappelen en 2028.

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le **31 janvier 2028** sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau^[1], vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre^[2] pour éviter une coupure de vos services à cette date.

QUI EST CONCERNÉ ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture^[3].

COMMENT VONT SE DÉROULER LES OPÉRATIONS ?

Au plus tard le **31 janvier 2028**, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

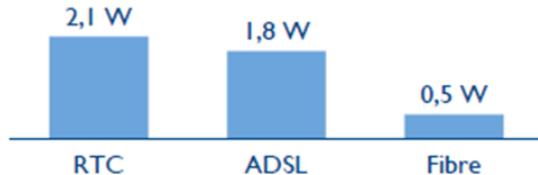
QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR CONTINUER À BÉNÉFICIER DE VOS SERVICES ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2028. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre^[4]. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.
- Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe^[5].



Consommation électrique par an par ligne par technologie

Pour approfondir ce sujet :

<https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

^[1] Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet.

^[2] Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

^[3] En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes.

^[4] Ou autre solution alternative.

^[5] Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022.

Disponible [ici](https://www.arcep.fr/uploads/ttx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf)

https://www.arcep.fr/uploads/ttx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf



INFOS DE DERNIÈRE MINUTE...



Des **gens du voyage (GDV)** sont arrivés dans notre commune ce dimanche 29 juin. Un dialogue constructif a été engagé et une réunion s'est tenue en Mairie en présence des GDV actuellement installés sur la commune, de l'agriculteur exploitant le terrain, d'un représentant de Saint-Louis Agglomération (SLA) et de la Préfecture, de Christophe Klein et Isabelle Luesink, 1er et 3ème adjoints, et moi-même en tant que Maire de Kappelen. Cette réunion a permis d'aboutir à la signature d'une convention claire et engageante pour toutes les parties:

- **La SLA** fournit des bacs pour les ordures ménagères, contre rémunération, et de l'eau courante
- **La commune de Kappelen** met à disposition un accès à l'électricité, qui sera intégralement facturé grâce à un compteur dédié
- **Les gens du voyage** s'engagent à
 - respecter les habitants de Kappelen,
 - respecter les usagers de la salle communale (mariages, anniversaires, ...)
 - maintenir les lieux propres pendant leur séjour et à leur départ
 - libérer le terrain au plus tard le dimanche 13 juillet.
- Une **compensation financière** pour l'exploitant agricole a également été négociée et réglée.

👉 Maintenant que cette convention est signée, il est essentiel que **chacun respecte les engagements pris** afin d'éviter tout débordement qui ultimement nuirait à toute la population du village. Cette démarche a été faite dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de respect mutuel.

Merci à tous pour votre compréhension et votre sens du civisme.

Guillaume GABRIEL, Maire de Kappelen

En tant qu'exploitant, nous avons déjà fait en sorte que le campement ne puisse pas s'étendre. Au vu des conditions météo, j'ai fait le choix de ne pas épandre du lisier qui aurait contraint nos concitoyens à subir ces nuisances et devoir vivre avec les fenêtres fermées pendant la canicule.

Après le départ des GDV, les mesures à prendre seront étudiées afin que cela ne se reproduise plus, tout en maintenant cette prairie derrière le village.

Alain ROSENBLATT, exploitant agricole

RENDEZ-VOUS CITOYEN

Nouvelles modalités d'accès aux déchetteries

À compter du **1^{er} octobre 2025**, il sera nécessaire d'être équipé d'un e-badge (un qr code sur son téléphone) ou d'une carte pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération qui seront alors fermées par des barrières.

Les habitants des 40 communes de Saint-Louis Agglomération devront s'inscrire en ligne ou via un formulaire papier pour obtenir leur e-badge ou leur carte.



Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

-> **✓ Vous avez une adresse e-mail :**

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé

-> **X Vous n'avez pas d'adresse e-mail :**

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur www.agglo-saint-louis.fr), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

e-badge et carte : quelles différences ?

e-badge (QR code)



- Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- Modifiable gratuitement en cas de vol

Carte



- Remise par courrier sous 1 mois
- Une seule carte par foyer
- En cas de perte : 20 €* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

*Le tarif peut être amené à évoluer

Vous avez déjà une carte (pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut) ?

Elle reste valide et sera compatible avec toutes les bornes des déchetteries du territoire.

Toutefois, en vous inscrivant sur le nouveau portail usager, **vous pourrez générer un e-badge** et bénéficier de ses avantages (partage au sein du foyer, aucun risque de perte, suivi du nombre de passages restants par exemple).

Des réponses aux questions les plus fréquentes et un tutoriel pour créer un compte sont détaillés dans un guide complet disponible ici : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/dechets-menagers/dechetteries/>

Vous avez des questions ? Contactez la direction des déchets ménagers au 03 89 70 22 60 ou sur dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr

ZWATSCHGEWAÏE

par mamie reine

PÂTE LEVÉE

préparer un levain : délayer 10g de levure dans 1/4 verre de lait tiède. incorporer un peu de farine et laisser lever dans un endroit chaud.

pendant ce temps, préparer la pâte en mélangeant 1/2 verre de lait tiède, 2càs de sucre et 1 œuf à 300g de farine. ajouter le levain qui aura doublé de volume et battre un moment cette pâte

incorporer en dernier 60g de beurre ramolli et continuer à travailler jusqu'à ce qu'elle se détache des mains, et laisser lever 1h.

LA TARTE

couper 1kg de quetsches en deux et ôter les noyaux. inciser encore une fois jusqu'à mi-hauteur. abaisser la pâte et garnir un moule à tarte. ranger les quetsches en les alignant assez verticalement. mettre à four chaud et cuire dans un premier temps pendant 15 min.

préparer le flan en mélangeant 2 œufs 1 petite tasse de crème, 2 cuillères de sucre et napper la tarte, l'enfourner à nouveau pendant environ 15 min. saupoudrer de sucre et de cannelle.

Bon appétit !



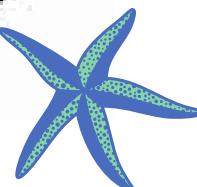
ET SI ON JOUAIT ?



Un petit coin de ce bulletin pour petits et grands. Tous les semestres, je vous propose de nouveaux jeux, des dessins à colorier et d'autres activités variées !

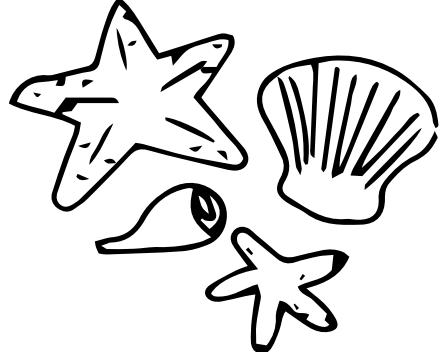
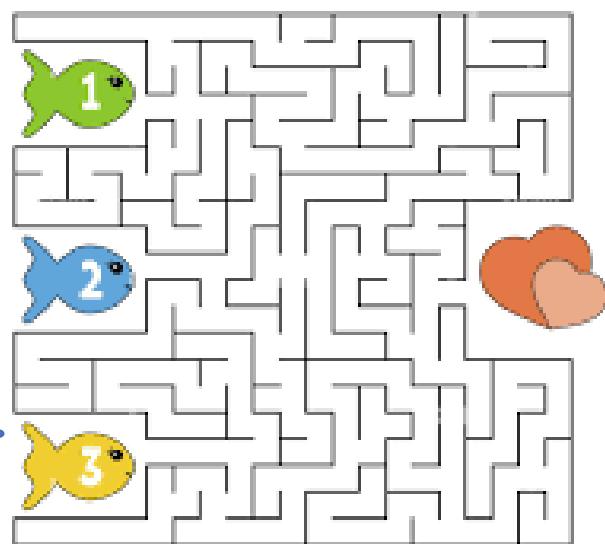


3	2		1	7		6	5	4
6	1	5	2	9	4	7		
	7	8	3		6	2	9	1
	5	7	4		2	8	1	6
1	8		7	6	5	9		2
2	3	6		1		5	4	
7	4	2		8	1	3		9
8		3	6		7	1	2	5
5	6		9	2	3	4		8



T	E	R	R	A	S	S	E	A	O	Z	I	K	L
H	P	R	M	E	R	C	H	A	L	E	U	R	N
G	S	G	Z	D	C	A	M	P	I	N	G	G	K
C	O	P	A	I	N	V	O	Y	A	G	E	Z	V
F	U	M	F	Z	S	A	N	D	A	L	E	W	Q
P	V	A	C	A	N	C	E	S	O	I	D	Y	S
Y	J	L	O	P	H	W	U	H	J	N	N	F	V
S	B	G	L	A	C	E	L	W	E	B	E	K	M
N	S	F	A	M	O	C	É	A	N	G	T	V	X
C	F	S	O	L	E	I	L	U	O	M	K	Y	O
K	Q	I	N	G	S	Q	P	R	E	P	O	S	Q
B	B	U	T	G	M	J	O	U	E	R	L	F	I
R	P	L	A	G	E	X	P	A	R	A	S	O	L
R	C	H	A	P	E	A	U	B	F	C	B	B	I

camping
 chapeau
 glace
 mer
 parasol
 repos
 soleil
 vacances
 chaleur
 copain
 jouer
 océan
 plage
 sandale
 terrasse
 voyage



Dimanche 28 septembre 2025
à la salle communale de Kappelen



Déjeuner Bouchées à la reine

sur place ou à emporter

avec nouilles et salade verte

à 18 € (12 € pour les enfants)

ou version végétarienne:

à 12 €



Réservation avec prépaiement jusqu'au 20 septembre

Talon réponse

Nom
Prénom

Paiement par chèque

Paiement en espèces

pour confirmation
@ pour confirmation

A emporter

Les plats à emporter sont à retirer le 28 septembre 2025, entre 11h30 et 12h
à la salle communale
Pensez à emmener vos plats, contenants!

Bouchées à la reine adulte x 18 € = €

Talon à déposer en mairie avec le paiement:

Repas végétarien x 12 € = €

OLSAL, 3 rue de la chapelle, 68510 Kappelen

Bouchées à la reine enfant x 12 € = €

Les chèques sont à établir à l'ordre de: OLSAL Kappelen
Pour tous renseignements: 06 61 76 15 07

Total €

**Monsieur le Maire,
les Adjoints,
les Conseillers municipaux
et le personnel communal vous
souhaitent à toutes et tous de**

BONNES VACANCES

Mentions légales :

Magazine édité par la Mairie de Kappelen.

Directeur de publication : Guillaume GABRIEL.

Conception et réalisation : commission Communication.

Réalisation graphique : Commission Communication.

Impression : Wilo Design. Imprimé sur papier recyclé.

Crédits photos : Mairie de Kappelen, sauf mention contraire.